

PROJET ÉOLIEN DU MIREBALAIS

ÉDITO



En ce début d'année 2019, j'ai le plaisir de vous annoncer que le projet éolien de Thurageau a été déposé aux services de la préfecture de la Vienne ce 1^{er} février !

Dans cette lettre, nous vous proposons de revenir sur la procédure d'enquête publique à venir et qui sera la prochaine étape réglementaire du projet.

Le 30 janvier dernier, un sixième atelier a eu lieu à la salle des fêtes de Thurageau et a encore été un moment d'échange de grande qualité. Les équipes de NORDEX France et Mazars Alter&Go tiennent à remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui s'impliquent depuis presque deux ans dans la démarche de concertation. Aussi, nous vous ferons également part dans cette lettre des derniers échanges et vous invitons vivement à venir participer au prochain rendez-vous, dont le contenu s'inspirera grandement des propositions faites par les participants du dernier atelier.

Bonne lecture et à bientôt

Adrien LOISELET – Chef de projet NORDEX France

INVITATION

Durant le dernier atelier de concertation, les participants ont souhaité déplacer le jour du prochain atelier afin de permettre à de nouveaux habitants de se rendre disponibles.

Ces rendez-vous ayant habituellement lieu le mercredi, il a été décidé d'organiser le prochain atelier un jeudi.

Ainsi, NORDEX France a le plaisir de vous inviter au septième atelier de concertation :

**Atelier de concertation n°7
À la salle des fêtes de Thurageau
Le jeudi 4 avril 2019
De 18h30 à 20h30**

Afin que nous puissions organiser au mieux ce nouvel événement, merci de vous inscrire sur le site internet du projet www.projeteolien-mirebalais.alterconcerto.fr rubrique « **Les prochains rendez-vous de la concertation** » ou par téléphone au **06 27 27 09 14**.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE, COMMENT ÇA MARCHE ?



1

DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE À LA PRÉFECTURE DE LA VIENNE LE 1^{ER} FÉVRIER 2019

Ce dossier se compose de toutes les études réalisées sur le territoire depuis 2 ans (anémométrique, faunistique, floristique, acoustique, paysagères...).

Un bilan de la concertation est également joint à ce dossier.



2

Durée

4 à 5
mois

PHASE D'EXAMEN

Cette durée peut être suspendue en cas de demande de compléments et reprendra son cours lorsque ceux-ci auront été renvoyés à l'administration.

À réception, la préfecture transfère le dossier aux services concernés pour instructions (ex : la DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – permettra notamment au Préfet de rendre un avis sur l'étude d'impact en tant qu'autorité environnementale). Différentes commissions concernées sont également consultées durant cette phase.





3

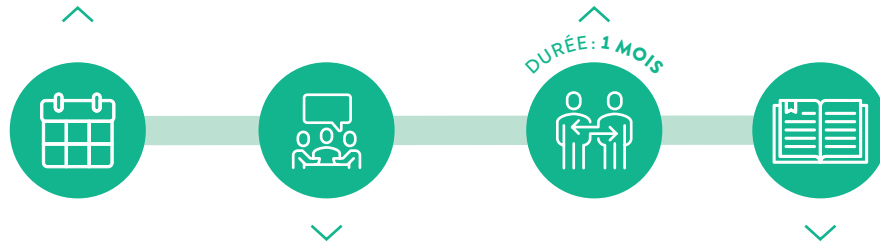
Durée

3
mois

PHASE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La préfecture choisit la date d'ouverture et la durée de l'enquête

Pendant l'enquête, un commissaire enquêteur nommé par la préfecture tient des permanences dans les différentes communes, reçoit le porteur de projet et peut organiser des visites et réunions publiques s'il le juge utile.



15 jours avant la date d'ouverture, les maires des communes se situant dans un périmètre de 6 km autour du projet communiquent au public tous les éléments permettant la bonne réalisation de l'enquête.

À la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur rend un rapport consultable par le public dans lequel il donne un avis motivé (favorable, défavorable avec réserves, défavorable). Ce rapport comprend aussi les réponses du porteur de projet aux différentes remarques et questions posées lors de l'enquête.



4

Durée

2
mois

PHASE DE DÉCISION

La préfecture informe les comités départementaux et peut les consulter (ex : La CDNPS – Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites).

Dans ce cas, la durée de la phase de décision passe à 3 mois.

À l'issue de cette phase et en se basant sur tous les éléments en sa possession, le Préfet décide :

- Soit d'autoriser le projet, et signe donc un arrêté permettant au projet éolien d'être construit.
- Soit de rejeter la demande du développeur, le projet ne pourra donc pas voir le jour tel qu'il a été conçu.



RETOUR SUR LE DERNIER ATELIER DE CONCERTATION

Mercredi 30 janvier, le sixième atelier de concertation autour du projet éolien du Mirebalais s'est déroulé à Thurageau. Adrien LOISELET a pu y annoncer le dépôt officiel du projet et donner de plus amples explications sur la trame d'implantation déposée qui ne concerne maintenant que la commune de Thurageau. (Carte présente sur la lettre d'information n°8, que vous pouvez télécharger sur le site du projet !)

Après un point sur le calendrier du projet, les participants ont été invités à partager leurs envies pour la suite de la concertation et notamment :



Avoir plus d'information sur les mesures en lien avec la biodiversité et la restauration écologique



Rendre compte des résultats de l'étude acoustique



Communiquer les résultats du mât de mesure



Avoir des informations sur la future phase de chantier



Présence d'un élu du Département pour nous renseigner sur la faisabilité de déployer la fibre sur la commune en lien avec le projet éolien

Nous avons le plaisir de vous informer que le prochain atelier du 4 avril s'inspirera grandement de ces propositions !

Enfin, les participants ont eu l'occasion d'apporter des précisions aux mesures d'accompagnement qu'ils ont proposées lors des derniers ateliers afin que celles-ci soient ajoutées lors de la demande de compléments par les services de l'Etat.

Ainsi, suite à une discussion commune entre les participants, deux mesures prioritaires sont ressorties :



La rénovation de l'éclairage public



La mise en place de panneaux solaires thermiques, notamment sur l'école de Thurageau.

CONTACT

POUR POSER VOS QUESTIONS ET RETROUVER TOUTE L'ACTUALITÉ DU PROJET ÉOLIEN DU MIREBALAIS, CONNECTEZ-VOUS À LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DU PROJET : WWW.PROJETEOLIEN-MIREBALAIS.ALTERCONCERTO.FR

Adrien LOISELET

Chef de projet NORDEX France
ALoiselet@nordex-online.com

